YERRES

Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 16
N/Ref : NDA/SB/DA

DECISION N° 99/257

OBJET : Mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) au profit de l'association "Gym Bien Etre Loisirs"

Le Député Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122.20 du code des communes,

VU la délibération du conseil municipal en date du 17 mars 1997 fixant les tarifs de location des salles communales et notamment de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C.)

CONSIDERANT que Madame Dominique DESMARD Présidente de l'association Gym Bien Etre Loisirs a souhaitée utiliser la salle polyvalente (gymnase du C.E.C).

DECIDE

DE signer avec l'association Gym Bien Etre Loisirs la convention afférente de la mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) pour un montant de cinq mille cinq cent cinquante francs le 27 novembre 1999.

DIT que les recettes sont inscrites au budget de la commune, exercice 1999, fonction 3, sous fonction 314, nature 70 328.

Fait à Yerres, le 19 octobre 1999.

REÇU LE
02. NOV. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

MAIRIE D'YERRES
91 (Essonne)

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE